

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération 2024/17D

#### CCAS Mairie – Règlement des aides facultatives – Modificatif n°4

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DESMAISONS, Vice-Présidente.

Membres en exercice	15
Présents	8
Représentés	4
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	--
Abstention	--

**Présents :** Mme Christine DESMAISONS, Mme Laetitia COTARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, M. Philippe POUGET, Mme Monique MILBERGUE, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX

**Représentés :** M. Ludovic GERAUDIE par M. Philippe POUGET  
Mme Pauline MARANDE par Mme Laetitia COTARD  
Mme Brigitte MEDARD par M. Jean-Marie GRIGNON  
Mme Marie-France REMOND par Mme Christine DESMAISONS

**Excusés :** M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Géraldine BÉLÉZY Mme Christiane MAZABRAUD

**Monsieur Philippe POUGET a été élu secrétaire de séance.**

**Vu** la délibération n°14D/2021 du 29 mars 2021 concernant le règlement des aides facultatives du Centre Communale d'Action Sociale ;

**Vu** la délibération n°22D/2021 du 13 septembre 2021 concernant le modificatif n°1 du règlement des aides facultatives du Centre Communale d'Action Sociale ;

**Vu** la délibération n°02D/2022 du 21 février 2022 concernant le modificatif n°2 du règlement des aides facultatives du Centre Communale d'Action Sociale ;

**Vu** la délibération n°23D/2023 du 05 juillet 2023 concernant le modificatif n°3 du règlement des aides facultatives du Centre Communale d'Action Sociale

**Considérant** qu'il apparait nécessaire de modifier ledit règlement ci-après annexé ;

Après exposé, **les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DECIDE DE :**

- **APPROUVER** les différentes modifications apportées au règlement des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale dont le document ci-après annexé devient le seul en vigueur à compte de la date exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

En Mairie, le 03 juillet 2024

La Vice-Présidente,  
Christine DESMAISONS

Transmis à la préfecture le : 08 juillet 2024  
Publié le : 09 juillet 2024



[RESILIE] LE PALAIS SUR VIENNE - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2024-17D avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/07/2024

Objet : CCAS Mairie Modificatif règlement des aides

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 08/07/2024 Agent de transmission : Véronique GOURSAUD

Acte : 17\_CCAS Mairie-Règlement des aides facultatives - Modificatif n°4.pdf

Annexes :

1 - REGLEMENT DES AIDES FACULTATIVES - modification n°4.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711307-20240703-2024-17D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/07/2024